

La Provence

Jeudi 19 janvier à 19h, à l'Es-
pace Fernand, séance suivie d'un
débat et d'un repas participatif
autour de *Nos Frangins* de Ra-
chid Bouchareb (France, Algé-
rie, 2022, 1h32).

[https://seances-speciales.fr/agenda/-
nos-frangins/](https://seances-speciales.fr/agenda/-nos-frangins/)

EVENEMENT

Repas et débat à l'Espace Fernandel



La Provence

● **Inscriptions pour le grand prix de peinture et sculpture.** Le 55^e grand prix de peinture et de sculpture de Carry a lieu du 5 au 19 mars, à la Bergerie. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 janvier. Pour participer, il faut déposer son dossier auprès de la direction des Affaires culturelles, Festivités, sport et vie associative, en mairie, boulevard des Moulins, ou par mail à : festivites@mairie-carrylerouet.fr. Participation: 16€/ œuvre. De nombreux lots sont à gagner.

→ Renseignements au ☎ 04 42 13 25 40.

LOISIR

*Inscriptions au Grand prix
de peinture et sculpture*



La Provence

Cinéma Espace-Fernandel ♦ Av. Aristide-Briand ☎ 0442449359. **Avatar : la voie de l'eau** en 3D : 20 h 30. **Choeur de Rockers** 18 h 45. **Couleurs de l'incendie** 14 h 30. **Ernest et Célestine : le voyage en Charabie** 17 h.

LOISIR

Cinéma Espace Fernandel

La Provence

Mozart a fait un triomphe au complexe sportif

Le chœur Carryssimo s'est associé à la chorale Citharista de La Ciotat, l'Ensemble Vocal Philharmonia et l'orchestre Sinfonietta de Marseille, en partenariat avec la ville de Carry-le-Rouet, pour monter un superbe programme comprenant le Requiem de Mozart, ainsi qu'un divertimento pour orchestre de Mozart et trois Ave Verum (Saint-Saens, Gounod et Mozart).

"Ce programme devait être présenté pour la première fois en l'église Notre Dame de l'Assomption de La Ciotat le samedi 21 novembre 2020", raconte Jean-Christophe Maurice, l'un des artistes et organisateurs de cet événement culturel, programmé à plusieurs reprises dans notre région. "L'épisode Covid avait contraint l'ensemble des organisateurs à mettre ce projet en suspens jusqu'à l'été 2022 ! Une nouvelle programmation, qui intégrait les contraintes liées au planning des musiciens de l'Opéra de Marseille, a permis de proposer des concerts entre octobre 2022 et janvier 2023".

Comme cela avait été fait en 2006 avec le Requiem de Verdi, le seul lieu susceptible sur la commune d'accueillir un grand nombre de spectateurs était le nouveau complexe sportif. L'église étant bien trop petite pour y placer dans un premier temps la centaine de choristes, les membres de l'orchestre et les solistes. Grâce aux efforts du bureau du chœur Carryssimo, conduit par sa présidente Marie-Renée Fleury, ce concert à Carry a réuni plus de 700 specta-



Plus de 700 spectateurs ont assisté à un concert exceptionnel, au complexe sportif. / J.-L.C.

teurs, assis dans la grande salle ainsi que dans les tribunes, pour un moment jugé par tous comme exceptionnel !

Les solistes Karine Verdu, Pauline Descamps, Frédéric Diquero et Jean-Christophe Maurice, ainsi que l'orchestre et les membres des trois chœurs, tous placés sous la direction de Jean-Claude Latil, ont été longuement ovationnés avant d'offrir un ultime Lacrimosa extrait du Requiem en bis.

Auparavant, Jean-Christophe Maurice,

par ailleurs directeur de l'école municipale de musique de la commune, n'avait pas manqué de remercier chaleureusement le maire, ainsi que son adjointe à la culture Anne-Mary Pellier, les élus présents ainsi que le service festivités pour son organisation.

Ce fut vraiment un grand moment musical, qui restera longtemps, tant dans la mémoire des participants que dans celle des spectateurs présents.

LOISIR

Mozart au complexe sportif

La Provence

La justice a tranché, le projet du Réganas est enterré

C'est un dossier qui a suscité la polémique. Le projet immobilier sur la colline du Réganas est devenu, au fil des ans, une "affaire". Lancé en 2009 par Pierre Pène, maire à l'époque, puis porté par Jean Montagnac, finalement c'est sur le bureau de René-Francis Carpentier que s'est retrouvé le dossier dont l'issue semble aujourd'hui toute tracée.

Si le programme immobilier a évolué en dix ans, passant de 55 logements dans trois immeubles à un projet de 26 villas individuelles, le permis de construire était suspendu depuis deux ans. Une décision du Tribunal administratif suite au recours contentieux déposé par un collectif d'habitants du quartier, qui s'est monté farouchement contre le projet. Une première victoire pour ce groupe, constitué en collectif d'adhérents individuels de France Nature Environnement 13, qui a aussi déposé un référé en suspension. Il attendait donc, depuis octobre 2020, le jugement définitif.

Ils demandent une modification du PLUI

C'est le 8 décembre que la décision du tribunal a finalement été rendue: le permis d'aménager est annulé et le terrain est classé "inconstructible" (Lire ci-dessous). Une fois les fêtes de fin d'année passées, les riverains ont donc décidé de se réunir dimanche midi chez les



Une victoire pour le collectif de riverains, qui avait eu recours à la justice pour contrer ce projet. /R.M.

Corsini, ce couple membre FNE 13 et habitant le quartier, pour célébrer cette "victoire". "La justice a tranché", dira sobrement le maire de Carry, René-Francis Carpentier qui n'a pas fait appel et respecte cette décision.

Désormais le collectif de riverains de ce petit coin de paradis, au cœur de la pinède, a de nouveaux objectifs. "Le terrain (2,4ha) est inconstructible, mais

il figure toujours dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)", souligne Michel Corsini, membre du collectif, en montrant du doigt la colline du Réganas que l'on voit depuis son jardin. "Il nous reste donc à intervenir auprès de la Métropole pour faire annuler ça, sachant qu'en plus il y a déjà eu deux modifications et que notre collectif a déposé des contribu-

tions et est allé à la rencontre des commissaires enquêteurs. Nous serons donc vigilants pour la modification n°3". Le collectif ne cache pas non plus son souhait de faire classer le terrain en zone naturelle Ns. Et par ailleurs "que la famille Montus, propriétaire de ce terrain, fasse un geste, un euro symbolique pour qu'il revienne à la municipalité".

Raphaële MINCONÉ



Ce projet immobilier était prévu sur la colline du Réganas, que Michel Corsini, habitant du quartier, montre du doigt.

LE TERRAIN CLASSÉ INCONSTRUCTIBLE

Le Tribunal administratif a mis au jour l'incohérence de ce projet puisqu'il allait s'implanter sur une zone déjà considérée comme inconstructible. Le terrain ayant été classé en "zone d'aléa subi fort à exceptionnel de feu de forêt". Il avait justement été ravagé par les flammes lors d'un incendie le 24 juillet 2010. "La Direction départementale des territoires et de la mer avait d'ailleurs réalisé que si le lotissement avait existé à l'époque, les maisons auraient brûlé", souligne le collectif du FNE 13. Et d'après le jugement rendu, ce projet aurait en effet exposé de nombreuses personnes au risque élevé. "Le maire de Carry (Jean Montagnac à l'époque) a commis une erreur manifeste d'appréciation au regard de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme", indique le Tribunal administratif de Marseille dans sa décision datée au 8 décembre dernier. La Ville se voit donc contrainte de céder 1500€ aux riverains, somme correspondant aux frais d'instance de ces derniers.

INFORMATION

Le projet Réganas abandonné

La Provence

CARRY-LE-ROUET Espace-Fernandel ♦ Av. Aristide-Briand ☎ 0442449359.
Avatar : la voie de l'eau en 3D : 14 h. **Choeur de Rockers** 17 h 30. **Maestro(s)** 19 h 15.
Tempête 21 h.

LOISIR

Cinéma Espace Fernandel

